



RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Conseil Consultatif Communal des Personnes en Situation de Handicap

Préambule

- Conformément à l'article 120bis de la nouvelle loi communale d'Uccle, en date du 27 juin 2013, le Conseil Communal d'Uccle a créé un conseil consultatif dénommé : « Conseil Consultatif Communal des Personnes en Situation de Handicap » (CCCPSH)
- Le 28 février 2019, le Conseil Communal a renouvelé la composition de ce conseil pour la mandature 2019-2024. En font partie :
 - **Représentant(e)s d'associations qui œuvrent en faveur de la promotion et de la défense des intérêts des personnes en situation de handicap, ayant leur siège sur le territoire de la Commune d'Uccle et/ou ayant effectivement des activités sur le territoire de la Commune d'Uccle** : Brigitte Duplat (IRSA), Eliane Demunter (Grandir Ensemble), Cathy Mavinga (Groupe Epsilon), Pascale Carrier (Sapham asbl), Frédéric Storme (Fondation I See), Patrick Jadoul (APAM), Laurence Gourgues-Roelandt (Happycurien asbl), Dominique Van Nerom (Le Potelier des Pilifs asbl) ;
 - **Personnes en situation de handicap indépendantes** : (Dirk Coussement), Éric Cabaret, Stéphanie Devriese, Françoise Gandibleux, (Henry de Lannoy), Jean-Marc Hollants, Yves Vandermeulen, Jean Forrest ;
 - **Personnes disposant d'une expérience utile dans le domaine du handicap, domiciliée à Uccle, ou exerçant leurs activités sur le territoire de la Commune d'Uccle** : Olivier Deloire, Paul Vervaeck, Isabelle Dubois, Barbara Decupere, Mathilde de Briey, Margaux Noach, Jacques Dekoster, Valérie Dangotte ;
 - **Membres du Collège** : Daniel Hublet (Échevin des Personnes en Situation de Handicap), Maëlle De Brouwer (Échevine de l'Égalité des Chances), Perrine Ledan (Échevine de la Participation Citoyenne), François Lambert-Limbosch (Échevin de l'Action Sociale) ;

- Le Conseil a pour objet :
 - De rendre un avis sur toutes les questions d'intérêt communal qui lui seraient soumises par le Conseil Communal liées, directement ou indirectement, à la planification, à la mise en œuvre, au suivi, à l'évaluation de chaque action politique et sociale visant l'égalité et l'inclusion des personnes en situation de handicap ;
 - D'être le lieu d'information, de réflexion, de débat sur toutes les questions d'intérêt communal liées, directement ou indirectement, à la personne en situation de handicap sur le territoire communal ;
 - De permettre à ses membres de suggérer et de proposer aux autorités communales toutes initiatives susceptibles de favoriser les préoccupations des citoyens, résidents de la commune en situation de handicap, en vue d'améliorer leur autonomie et leur qualité de vie.

- Fréquence des réunions : En 2022, le CCCPSH s'est réuni 5 fois en séance plénière. Des réunions de bureau et de groupe de travail ont également été organisées.

- Le bureau est composé de : Frédéric Storme (Président), Brigitte Duplat (Vice-Présidente), Daniel Hublet (Échevin des Personnes en Situation de Handicap, Laurence Gourgues-Roelandt (Secrétaire) et Valérie Dangotte.

- Les groupes de travail sont au nombre de 4. Leurs dénominations et les membres sont :
 - Accessibilité/Mobilité : Valérie Dangotte (chef de groupe), Jacques Dekoster, Yves Vandermeulen, Françoise Gandibleux, Paul Vervaeck, Isabelle Dubois, Margaux Noach ;
 - Emploi/Loisirs/Inclusion : Laurence Gourgues-Roelandt (chef de groupe), Patrick Jadoul, Dominique Van Nerom, Eliane Demunter, Stéphanie Devriese, Pascal Carrier ;
 - Handicap Mental : Cathy Mavinga (chef de groupe), Dominique Van Nerom, Olivier Deloire, Laurence Gourgues-Roelandt ; Mathilde De Briey ;
 - Relation Inter-CCCPSH bruxellois : Barbara Decupere (chef de groupe), Frédéric Storme, Brigitte Duplat.

Par souci d'efficacité, durant l'année, les groupes Emploi/Loisirs/Inclusion et Handicap mental ont été fusionnés.

La fin de la pandémie COVID-19 a permis au CCCPSH de se réunir de nouveau en présentiel.

Dans ce document, vous aurez un aperçu des thèmes/sujets que nous avons abordés durant nos séances plénières et lors de nos réunions de travail de groupe.

Nous nous réjouissons de ce que plusieurs sujets/questions abordés lors de nos réunions ont pu être relayés avec succès auprès de l'administration communale et du collège des Bourgmestre et Echevins.

Rapport d'activité

Réunion plénière du 26 janvier 2022

1. **Accessibilité des outils de communication communaux (site communal, Wolvendael, facebook) aux personnes en situation de handicap - Constitution d'un groupe de travail**

Un nouveau site communal est développé en interne, alors que le Wolvendael est développé en externe.

Points d'attention relevés :

- Être vigilant à l'utilisation du "facile à lire et à comprendre" pour les personnes avec une déficience intellectuelle
- Veiller à l'obtention du label "Any surfer" Demande est faite que la Commune d'Uccle fasse appel à leur expertise

Qu'en est-il aussi des autres sites (Ferme Rose, Parascolaire, asbl, binôme, enquêtes publiques, etc) ?

Un courrier officiel, rédigé par Frédéric, précisant que le CCCPSH a mandaté un groupe de travail, sera remis au Collège, afin de proposer leur aide aux chargées de communication.

Il contactera également le CCU

2. **Plan d'action 2022 - 2024**

Frédéric a fait une proposition de plan biennal. Il est demandé que chaque membre envoie au secrétariat un maximum de 10 propositions qui seront proposées à la prochaine réunion et classés par ordre de priorité.

3. **Samedifférence - 14 mai 2022 - Constitution d'un comité d'organisation**

Une nouvelle journée de sensibilisation des citoyens aux handicaps sera organisée au Parvis St. Pierre et à la Maison des Arts avec occupation du jardin. La journée pourrait se terminer par une pièce de théâtre inclusive à la salle de Boetendael.

Frédéric, Brigitte (pour l'IRSA), Valérie, Isabelle, Barbara, Daniel et Laurence sont désignés pour faire partie du groupe de travail.

4. **Plan communal de mobilité - Participation à l'atelier participatif du samedi 19 mars**

Le CCCPSH a envoyé une lettre au bureau d'étude Traject qui aurait intégré les recommandations reprises dans le courrier.

Des membres du CCCPSH participeront à la réunion du 19 mars 2022. Les conclusions de Traject ne sont pas encore disponibles.

Une consultation citoyenne aura lieu le 7 février 2022 concernant le réaménagement de la Place de Saint-Job. Des membres du CCCPSH s'y rendront.

5. Réglementation du stationnement des deux roues sur les trottoirs

Les dalles disjointes chaussée d'Alseberg ne sont pas aisées pour les cannes des non-voyants. Quid pour les personnes en chaise roulante ?

Constat est fait que plus le domaine est vaste, plus il est encombré d'objets de tous types (voitures, vélos, trottinettes, devantures de magasins, poubelles, pots de fleurs).

Il manque de directives officielles concernant l'utilisation « citoyenne » des trottinettes.

Des zones de parkings "drop zones" pourraient aussi être envisagées.

Un petit rappel du code du bien-vivre pourrait être publié dans le Wolvendael et distribuer lors d'une campagne de sensibilisation.

« Tous ces objets sont un vrai calvaire pour les non-voyants. Si tout le monde mettait ces "encombrants" du même côté du trottoir, ça faciliterait le passage de tous ». Ce pont sera discuté lors d'une réunion de l'inter CCCPSH.

6. Acquisition d'une statue "Chais'Art" par la commune auprès de l'ASBL Autonomia

Une conseillère communale a suggéré de faire l'acquisition d'une statue Chais'Art, via l'asbl Autonomia, reprenant le signale international du handicap.

Autonomia voudrait que chaque commune bruxelloise fasse l'acquisition d'une telle statue. Uccle étant une commune où l'inclusion est fortement développée.

Le collègue a accueilli favorablement le projet et a chargé l'échevinat des personnes en situation de handicap d'étudier la faisabilité et le financement d'une telle statue sur son territoire.

7. Centre administratif rue de Stalle - Suivi du dossier - accessibilité et visite

Les plaques de signalisation seront placées après le 15 février 2022.

Une boucle magnétique pour malentendants pourrait être placée dans la salle du conseil communal. Il n'y en a pas de prévue au sein des guichets. Une personne de la Commune pourra cependant aider grâce à la langue des signes.

Une formation complémentaire spécifique du personnel est également prévue.

8. Divers

- Cyclo-danse : Les flyers et les affiches pour le cyclo-danse sont arrivées au service.
- Nécessiter pour la stib de modifier son site quand le nouveau centre administratif sera accessible.

Réunion plénière du 28 mars 2022

1. Exposé de la phase 1 du Plan communal de Mobilité (diagnostic de la situation existante) (Mme Hain, du bureau d'étude Traject)

L'élaboration du plan communal de mobilité se divise en 4 phases : diagnostic (de mai à septembre 2021), objectifs (en fin d'étude - octobre 2021 à février 2022), plan d'actions (de mars à septembre 2022) et enquête publique (septembre à novembre 2022). Il y a eu plusieurs participations citoyennes (enquête participative via une plate-forme en ligne, ateliers en ligne et un atelier en présentiel le 19 mars 2022).

Diagnostic : document téléchargeable sur la plate-forme de participation citoyenne.

L'étude vise une accessibilité intégrale et universelle. Référence est faite au PAVE.

Pour chacun mode de transport, quels sont les niveaux à viser : accessibilité aux quartiers, niveau confort (liaisons) et les grands itinéraires entre les communes bruxelloises.

Piéton, cycliste et transport en commun ont été pris en compte.

Des cartes ont été réalisées, reprenant chaque type de transport et le niveau de ceux-ci est répertorié. Certaines zones ne fonctionnent pas suite à la superposition de transports différents (problèmes de cohabitation des différents transports).

Un travail par quartier de vie a également été réalisé (cartes de 8 mailles à Uccle : zone Avenue De Fré, zone Altitude Cent etc.). Le Collège a décidé d'étudier de manière plus approfondie 2 mailles : "Churchill" et "Globe-Altitude Cent".

Priorité est donnée aux piétons, ensuite vélo, puis transports publics, pour finir par la voiture partie et la voiture individuelle.

Les objectifs principaux : assurer une bonne performance des réseaux, améliorer la qualité de vie dans les quartiers, l'accompagnement vers la multimodalité et développer une stratégie globale pour adapter le stationnement aux objectifs et aux besoins.

Les demandes écrites peuvent être faites à l'adresse mail pcm@uccle.brussels.

Questions/interventions, notées par Traject :

- Invitation à la prise en compte des avis de la Commission Régionale de la Mobilité notamment sur la micro mobilité et l'accessibilité des PMR à la Forêt de Soignes
- Intéressant la référence à l'étude des "Boucles Piétonnes" mais quid de la prise en compte des besoins de personnes à mobilité réduites qui n'habitent pas sur une boucle piétonne
- Intéressante la mention au PAVE mais il n'y a pas seulement le travail d'identification des itinéraires, il y a aussi l'audit des aménagements non-conformes
- Quid du projet de prolongement du Tram 7 au-delà de Vanderkindere et de l'aménagement des connexions pour les piétons
- Retour sur l'atelier du 19/03 : l'une des actions proposées est l'élaboration d'un Plan Trottoirs
- Autre enjeu pour la Commune : l'aménagement des routes régionales (place Vanderkindere).

1. Exposé des résultats du festival sur la Trisomie 21

C'était magnifique ! Certains membres du CCCPSH ont pu participer, via leurs fondations (auto-description, représentation du cyclo-danse : des trisomiques ont été danser avec le cyclo-danse). Il y a eu une grande participation des écoles. La pièce était très émouvante. C'est la première fois qu'on met en avant la déficience mentale à Uccle.

Le résultat global est très positif. Trop peu de public extérieur au handicap est présent. Il est difficile de faire bouger les "non-concernés".

2. Accessibilité des outils de communication communaux (site communal, Wolvendael, facebook) aux personnes en situation de handicap - Suivi

Une étude a été commandée par la Commune à un bureau privé sur base de l'application any-surfer. Le site communal a été testé, reprenant 472 liens. La communication a été transmise à la personne du service Communication interne et à l'entreprise externe.

3. **Plan d'action 2022 - 2024 - Suivi**

Le document a été transmis à tous les membres du CCCPSH, mais certains ne l'ont pas rempli. Le point est reporté à la prochaine réunion, afin que chacun puisse y répondre.

4. **Courrier - Demande d'être systématiquement avisé par la Commune des ouvertures d'enquêtes publiques**

Le CCCPSH se demande si la Commune pourrait prévenir d'office le CCCPSH de tous les nouveaux projets. Le document devrait être accessible aux différents handicaps. Un courrier préparé par Frédéric Storme avec Paul Vervaeck et Yves Vandermeulen sera envoyé au Collège en ce sens (les documents mis sur irisnet sont difficilement lisibles).

5. **Samedifférence le 14 mai 2022 - Organisation**

Suite à un problème de réservation de la Maison des Arts, la date a été reportée au 8 octobre

6. **Divers**

- les trottoirs de la Ch. d'Alseberg entre le Globe et l'Altitude 100 ne sont pas aux normes. Les joints entre les dalles sont non-conformes, par rapport aux recommandations régionales. Un courrier de demande de r.d.v. avec M. Wyngaard sera faite, afin d'expliquer la situation.
- accessibilité des terminaux bancaires : l'agence Xavier De Bue est fermée et les automates ont été retirés.
- les dalles podotactiles ne sont pas encore placées entre l'arrêt du tram et l'entrée du bâtiment administratif.
- La réunion de l'inter CCCPSH aura lieu le 12 mai 2022 au siège (près de la gare du Nord).
- Le prix cap 48 de l'entreprise citoyenne sera remis à la Commune le 30 mars 2022.

Réunion plénière du 18 mai 2022

1. **Présentation de M. Arnaud Bergeot de l'asbl Montagne de St. Job en vue de sa possible candidature comme membre du CCCPSH.**

Chaque membre du CCCPSH se présente en insistant sur ses motivations à faire partie du groupe. M. Arnaud Bergeot, soutient le projet "Communauté Montagne de Saint-Job", habitat groupé pouvant accueillir des familles et/ou des personnes avec fragilité psychiatrique légère ou de handicap mental léger, afin de les accompagner. Une douzaine d'adultes font partie actuellement de cette association.

Le but de l'association est de consolider l'autonomie des personnes que l'asbl accompagne et de développer la part d'autonomie qu'elles n'ont pas encore. L'inclusion sociale est recherchée (implantation dans le quartier Montagne de Saint-Job, la commune, le social, tisser des liens etc.).

2. **Compte-rendu du groupe "Inter CCCPSH" du 12 mai 2022**

Les participants ont été accueillis par Séverine Van Herzeele du SPRB et par sa collègue de equal.brussels. Mmes Duplat, Decupere et De Geyter ont participé à une première réunion en présentiel le jeudi 12 mai 2022 dans les locaux du SPRB.

Les communes de Saint-Josse, Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Woluwe-Saint-Lambert et Uccle étaient présentes.

Certaines de ces communes n'ont pas de C.C.C.P.S.H. actif. Il a été constaté que les services Handicap et Egalité sont majoritairement regroupés et sont très peu actifs vu le manque de personnel mis à leur disposition.

Uccle a développé les actions de sensibilisation aux handicaps qui sont organisées par le service (Samedifférence, cyclo-danse, plaine de jeux inclusive, sensibilisation à la langue des signes, prix CAP 48, boucles piétonnes, Chais'Art etc...).

Equal.brussels a parlé de "Brussels Accessible to all", campagne de sensibilisation ayant pour objet de rendre la Région de Bruxelles-Capitale plus accessible à toutes et tous. Plusieurs petites vidéos de leur campagne ont été montrées.

Berchem-Sainte-Agathe a parlé d'une exposition organisée chez eux le 17 septembre 2022 sur le handicap.

La problématique liée aux scan-car est évoquée.

3. **Compte-rendu du groupe "Accessibilité" sur les outils de communication communaux**

Les responsables du groupe signalent qu'un audit du site communal est en cours. Pour le CCU et le Wolvendael, Mme Ledan a été contactée. Un mail lui sera envoyé afin de lui communiquer l'extrait de loi qui oblige les administrations publiques à adapter leurs sites communaux. En effet, elle n'était pas au courant de l'obligation que les sites doivent être utilisables par tous.

Pour le site du CPAS, il faudra voir avec le Président. L'accessibilité des sites internet est parue au Moniteur belge le 4 octobre 2018 et on y retrouve toute la législation. Cette législation est semi-contraignante, selon le niveau de pouvoir.

Le site de la piscine Longchamps sera aussi à vérifier.

4. **Compte-rendu de la réunion du groupe "Mobilité"**

- Travaux d'aménagement chaussée d'Alseberg :

Un trop grand écart entre les dalles pose problème pour les canes des non-voyants et les dalles bossues posent un problème de vibrations pour les personnes en chaise roulante. Ce dossier a été transmis à M. Wyngaard, qui allait en prendre connaissance et revenir vers nous. Il a cependant déjà expliqué qu'il serait difficile d'exiger de refaire le trottoir. Lors de la commission de concertation, des recommandations précises ont été émises. Les trottoirs ne sont pas légaux par rapport au règlement de l'urbanisme

- Bâtiment CAU :

Lors d'une première visite par le C.C.C.P.S.H., il avait été constaté que certaines adaptations n'étaient pas encore réalisées à l'extérieur concernant la mobilité, notamment concernant les dalles podotactiles manquantes.

Deux services doivent intervenir : la voirie pour ce qui est trottoirs et le service des travaux pour le bâtiment. Afin de bien préciser les manquements, le Président du CCCPSH fera une visite avec les responsables des services

5. **Bilan de la participation des Personnes en Situation de Handicap aux 10 km d'Uccle**

"I see" était présent en nombre (\pm 58 personnes). La journée a été très bien organisée et M. Storme encourage chacun à s'inscrire. Cette journée est une bonne occasion pour rencontrer différentes associations. F. Storme proposera qu'une petite tente cccpsh soit présente près de l'arrivée l'année prochaine, afin d'expliquer ce que le groupe réalise.

6. **Prix de l'entreprise citoyenne Cap 48, obtenu par la Commune d'Uccle (cfr lien vers la vidéo)**

Un lien a été envoyé à tous concernant le prix de l'entreprise citoyenne, secteur public, qui vient d'être décerné à la commune d'Uccle. Le nombre de personnes ayant un handicap et qui travaillent au sein de la commune est important. La prochaine sensibilisation du personnel, via des midis de sensibilisation et des formations, prévue en septembre 2022, concernera les problèmes auditifs. Ensuite, un nouveau dossier sera ouvert en vue de l'acquisition éventuelle de boucles auditives portables pour les guichets. Cap 48 a également filmé les cours de cyclo-danse. La capsule a été mise sur le site communal.

7. **Rapport d'activité 2021.- Approbation**

Il sera présenté au Collège, puis en commissions, au conseil communal et enfin mis sur le site communal. Il est proposé aux membres de notre C.C.C.P.S.H. de venir au Conseil communal, afin de montrer leur intérêt pour le C.C.C.P.S.H. Le rapport annuel passera au conseil communal du 23 juin 2022.

8. **Samedifférence le 8 octobre 2022.- Constitution du Comité organisateur**

F. Storme propose de constituer le nouveau groupe de travail pour le prochain Samedifférence et de garder les mêmes membres que précédemment, à savoir Valérie Dangote, Laurence Gourgues, Brigitte Duplat, Cathy Mavingha et Frédéric Storme. Plusieurs propositions d'ateliers ont déjà été faites, ainsi que l'acquisition d'une tente L'IRSA a déjà envoyé son programme.

Point de vue sportif, il y aura une démonstration de football, de cyclo-danse et de hockey. Dominique Van Nerom va présenter avec le centre "Nos Pilifs", du mercredi 5 au dimanche 9 octobre 2022, une exposition d'œuvres de participants du Potelier (atelier créatif pictural). Le vernissage sera à prévoir le 5 ou le 6 octobre 2022.

9. **Divers**

- PCM : Deux dates sont proposées par Traject aux membres du CCCPSH afin qu'ils participent à un atelier thématique dans le cadre de l'élaboration du futur plan de mobilité de la commune d'Uccle 2 juin ou le 7 juin. La date du 7 juin 2022 à 18 heures est retenue.
- Nouveaux trams vocaux : La stib prévoit d'installer des haut-parleurs sur le toit de leurs nouveaux trams 3000 et 4000. Ces haut-parleurs indiqueront en arrivant à chaque arrêt la ligne du tram. La stib a peur des réactions de quartier, vu le bruit éventuel que cela pourrait générer. Le système est cependant très intéressant pour les mal voyants, non-voyants et illettrés.
- Suite au covid, les classes de montagnes des enfants de l'école du Merlo et de Calevoet étaient regroupées. Cette inclusion fût très positive ; Il est suggéré que cette expérience puisse être renouvelée
- Paul Vervaeck signale 2 avis d'enquêtes urbanistiques à suivre : la remise à niveau de la rue Egide Van Ophem et le réaménagement de la gare Uccle Stalle (une passerelle au-dessus des voies avec un accès p.m.r., avec ascenseur et plan incliné. La sncb qui est en charge de ce projet.

Réunion plénière du 7 septembre 2022

1. **Accessibilité des parcs communaux. - Compte-rendu de la réunion avec le Conseil Consultatif des Aînés**

M. Dekoster, délégué par le C.C.C.P.S.H., a assisté à la réunion du Conseil consultatif des aînés. L'initiative avait déjà été prise pour faciliter le dialogue concernant l'accès aux parcs, particulièrement pour les personnes en situation de handicap.

Concernant les parcs Brugmann et Montjoie, certaines initiatives ont déjà été prises. Les spécificités concernant les personnes en situation de handicap ont été précisées. Une discussion plus large a eu lieu concernant les parcs régionaux, communaux etc., afin de se mettre d'accord sur les critères d'accessibilité nécessaires pour les seniors, enfants, handicap etc. (critères proposés : cartes avec différentes couleurs selon la difficulté d'accès, pentes, revêtement, mobilier urbain, bancs, poubelles, toilettes, espaces de jeux pour enfants etc.). L'accès de base au parc doit être simplifié (bordures). Une ordonnance handy streaming existe et il faudrait s'y référer. Un manuel d'accessibilité aux parcs a été proposé.

2. **Revêtement des sols des plaines de jeux**

La demande a été faite par Mme l'échevine De *Brouwer*. Les responsables (P. Vervaeck et I. Dubois) ont étudié le projet sur les plaines de jeux. Le rapport en annexe a été discuté. Le choix du revêtement du sol est l'EPDM Mulch. Ce matériau répond aux normes imposées par le R.R.U. titre 7 ainsi qu'aux critères du PAVE.

3. **Plan communal de mobilité. - Fin de la phase 2**

Le document de 17 pages rédigé par le groupe Mobilité a été envoyé à Mme Marie Hain de Traject. Il reprend les avis concernant la phase 2 du PCM.

4. **Sites communaux - Suivi des travaux du groupe accessibilité**

Le président poursuit ses contacts réguliers avec les responsables de la communication.

5. **Samedifférence le 8 octobre 2022**

- Organisation des stands
- Publicité – Communication
- Répartition des tâches

6. **Exposition des artistes du centre Le Potelier des Pilifs, du 5 au 9 octobre 2022.- Vernissage le jeudi 6 octobre 2022 à 18 heures**

Le vernissage se tiendra le jeudi à 18 heures. Tous les membres du CCCPSH sont cordialement invités.

7. Divers

- Bancontact : tous biens et services doivent être accessibles dès 2025
- Signature en cas de minorité prolongée : certains outils utilisés par l'administration fiscale pourraient être mis en place pour les gestionnaires de biens. Tous les déficients intellectuels n'ont pas un gestionnaire de bien. Cette question sera à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion. Après état des lieux, qu'est-ce qu'on peut faire ?
- Trotinettes électriques : quid de drop zones sur le territoire d'Uccle ? Quelles sont les rues et quartiers concernés par ce règlement ? Pourquoi ne pas appliquer ce règlement sur tout le territoire ? M. Hublet précise qu'il n'y a pas actuellement de règlement régional voté à ce sujet. Un Arrêté pourrait être pris par le bourgmestre pour enlever définitivement les trotinettes mal stationnées.
- Nouvelles voirie chaussée d'Alseberg : Le CCCPSH avait écrit une lettre pour interpellier la Région. M. Vandermeulen a écrit à l'ingénieur responsable des travaux. Le Cawab a aussi fait les tests. Les trottoirs ne sont pas aux normes. Le groupe mobilité enverra une lettre demandant au bourgmestre de contacter la Région puisque ces travaux ont un impact sur le bien-être des Ucclois.
- B.Duplat signale qu'un panneau vélo/piéton a été installé devant l'Irsa. Ceci est un grand danger car les utilisateurs sont d'un côté des cyclistes qui font rarement attention et qui roulent parfois trop vite, et d'un autre côté des enfants de l'Irsa. Des photos de l'endroit seront prises pour le signaler au service compétent.

Réunion plénière du 21 novembre 2022

1. Débriefing Samedifference

M. Storme est ravi de cette édition. Il y a eu beaucoup de monde.

Le vernissage de l'exposition "Le Potelier" était également parfait. Félicitations à Dominique Van Nerom pour cette organisation.

Il faisait très beau, l'accueil était chaleureux, les places de parkings prévues.

La colonie musicale a attiré beaucoup de personnes,

Une tonnelle sur le parvis aurait pu être prévue car il manque un peu de place dans la Maison des Arts en cas de pluie. L'exposition a bénéficié du marché le week-end et des parents qui passent à l'école.

M. l'échevin remercie tout le monde pour sa présence, tant pour la préparation que pour la mise en place de l'événement. Il confirme qu'il y a trop peu de place, par rapport au nombre d'ateliers prévus. D'autres associations Uccloises voudraient également participer (même si elles ne font pas partie du Conseil). Réflexion à avoir dans le futur. Pour l'exposition, 95 personnes qui sont venues sur 4 jours, hors vernissage et Samedifference.

Toute suggestion en vue d'une nouvelle exposition est la bienvenue. Ekho Sports et Hockey Together ont également été très contents d'avoir pu participer.

2. EOP 24 et 25 novembre 2022

C'est un événement organisé tous les deux ans et se déroule pour la 4^{ème} fois à Uccle. Le best-off du festival diffusé à Namur est repris l'année suivante à Uccle. Il y a une séance scolaire (jeudi et vendredi - 2 séances par jour). Le jeudi 24 au soir, il y a une présentation des meilleurs courts-métrages de l'édition 2021 du Teff-tour. Le vendredi 25 à 20 heures, il y a un long métrage avec le film "Presque".

3. Problématique accessibilité des applications sur smartphone pour personnes avec déficience intellectuelle

Tout devient de plus en plus numérique.

Il faut souvent un lecteur de carte d'identité sur soi pour avoir des accès. La majorité des personnes utilisent "itsme". Or, quand on s'occupe de quelqu'un avec un handicap mental, on a sa signature, mais on n'a pas accès au itsme pour la personne handicapée. La mise à jour des données est difficile.

Pour le privé, l'obligation d'avoir la possibilité d'utiliser un site ne sera valable que dans deux ans. En résumé, tant qu'il n'y aura pas une obligation légale, ces changements ne seront pas réalisés. Que veut dire également "un aménagement raisonnable" ? Même avec un autre outil, on utilise le même code secret pour "signer" ou pour demander un formulaire. Toutes ces identifications et informatisations doivent pouvoir être utilisées lorsqu'il s'agit d'un service public.

Il y a un colloque qui se déroule le 29 novembre au Parlement, organisé par l'asbl "le 3^{ème} œil". L'idée de ce colloque est d'établir un état des lieux et de trouver des pistes de solution ensemble par rapport aux problèmes d'inclusion. mental".

4. Suivi du dossier chaussée d'Alseberg

Le président donne lecture de la lettre et sa réponse qu'il a envoyé au bourgmestre (cfr annexe) et de celle envoyée par la ligue Braille au bourgmestre et à la ministre compétente. Ce courrier est + orienté aux personnes avec déficience visuelle. Il ne s'agit pas d'une malfaçon du trottoir, mais c'est le choix du revêtement qui pose problème. La commune ne peut que soutenir les demandeurs, vu que la route est régionale. Pour remédier à ce problème, il faudrait entièrement refaire le pavage des trottoirs. Certains quais de trams ont déjà été très abîmés ! L'ampleur des conséquences demandées "de façade à façade" n'a pas été étudiée. La perception des différentes zones de fonction (passage pour piétons etc) est devenue très difficile.

5. Compte-rendu de la réunion inter CCCPSH

Séverine Delvaux (CCCPSH de Schaerbeek) et Barbara Decupere ont organisé une réunion inter CCCPSH .

La Région, 6 communes + equal brussels étaient présents.

Mélina (BPL) va reprendre la coordination.

- **Scan-car** : une réunion entre Bruxelles et Parkings.Brussels a eulieu. . Le système de constatation des infractions et de paiements des amendes est différent selon les communes : stewards, perception communale avec passage de scan car, scan car seule. Le sujet sera discuté à la Commission Mobilité à Bruxelles.

Pour rappel, Parkings Brussel a été condamné pour discrimination. Une commission régionale a été réunie. La ville de Bruxelles ne donne aucune statistique sur les cartes PMR. Il y a toujours un double contrôle sur Uccle : scan car puis contrôle des stewards. Les PMR devront s'enregistrer via les machines (nouvelle ordonnance à partir de mars 2023).

- **Plan Handy streaming régional** : 44 actions seront mises en place (1 action par compétence) dans tous les domaines. Ce plan est déjà passé en 1^{ère} lecture au Gouvernement. Une 2^{ème} lecture sera faite sous peu. Une campagne de communication sera faite dans le courant de décembre à ce sujet. Des actions communes seront organisées. Une formation gratuite sera proposée. Deux midis du handicap par an seront poursuivis. Encourager la mise en place d'un conseil consultatif dans toutes les communes. Ils ont actuellement des statuts différents. Une mise à jour du guide de handy streaming sera rédigée

6. Divers

- Tram 51 : a repris son trajet sur la chaussée d'Alsemberg jusqu'à l'Altitude 100. La station Albert est réaménagée en vue du terminus définitif du tram 51.
- Quand la ligne guide de la partie trottoir jusqu'à l'entrée du Centre administratif sera-t-elle placée ? Une nouvelle société devait être désignée. Ces travaux sont budgétés et la demande est en cours.
- Nouvelle statue Chais'Art : le socle est placé à l'angle de la Ferme Rose et de l'avenue Bourgmeestre Herinckx. Les travaux doivent être terminés (prévus fin décembre) avant le placement de la statue. Ensuite, son inauguration aura lieu. La plaine de jeux qui se trouve à l'arrière sera réaménagée et inclusive. Une statue est inaugurée jeudi 25 novembre à Koekelberg.
- Parc du Wolvendael : prévu à la prochaine réunion du Conseil des Seniors. Plaine de jeux etc. Pas eu de réaction par rapport au mail envoyé. Réaménagement du parc par rapport à l'accessibilité.
- Dictionnaire en langage des signes : mis au point par l'Université de Namur. Interactif. Si on utilise une webcam, on peut traduire dans un sens ou dans l'autre (<https://dicto.lsfb.be/>)
